



CESNI (22) 12 final  
23 mai 2022  
Or. fr/de/n/en

COMITÉ EUROPÉEN POUR L'ÉLABORATION DE  
STANDARDS DANS LE DOMAINE DE LA  
NAVIGATION INTÉRIEURE

## Recueil des résolutions du CESNI Réunion du 12 avril 2022

Communication du Secrétariat

---

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre le recueil des résolutions et décisions CESNI adoptées par le comité lors de la réunion du 12 avril 2022.

RÉSOLUTION		
<a href="#">CESNI 2022-I-1</a>	Standards pour l'examen pratique en vue de l'obtention d'un certificat de qualification pour le niveau opérationnel (OL)	p. 2
<a href="#">CESNI 2022-I-2</a>	Modèle de certificat médical relatif au contrôle de l'aptitude médicale en navigation intérieure	p. 8

## **Résolution CESNI 2022-I-1**

### **Standards pour l'examen pratique en vue de l'obtention d'un certificat de qualification pour le niveau opérationnel (OL)**

Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (« CESNI »),

vu le Règlement intérieur du CESNI, en particulier son article 9, paragraphe 1

adopte les standards pour l'examen pratique en vue de l'obtention d'un certificat de qualification pour le niveau opérationnel (OL),

propose le 12 avril 2022 comme date d'entrée en vigueur conformément à l'article 10, paragraphe 2, du Règlement intérieur du CESNI.

### **Annexe**

## **Standards pour l'examen pratique en vue de l'obtention d'un certificat de qualification pour le niveau opérationnel (OL)**

### **1. Compétences spécifiques et situations d'évaluation**

Les examinateurs doivent vérifier l'ensemble des éléments d'examen de la catégorie I.

Les examinateurs doivent vérifier 20 éléments d'examen de la catégorie II. Les examinateurs sont libres de décider du contenu des éléments qu'ils sélectionnent.

Les candidats peuvent obtenir 10 points dans chaque élément d'examen comme résultat maximum. Pour la catégorie I, les candidats doivent obtenir au minimum 7 points sur 10 dans chaque élément. Pour la catégorie II, les candidats doivent atteindre au minimum un score total de 120 points.

Pour certains éléments d'examen, la démonstration peut intervenir dans le cadre d'un programme de formation approuvé ou par le biais d'autres justificatifs adéquats reconnus par les États membres.

Il n'est pas exigé que les éléments 1 à 11, lesquels portent tous sur la « Navigation » dans les tableaux de compétence de l'ES-QIN pour les matelots, fassent partie de l'examen pratique, dès lors que l'aptitude à conduire un bâtiment telle que décrite dans ces éléments d'examen a été prouvée dans le cadre d'un programme de formation approuvé.

Une preuve adéquate (documentation) de la réussite de l'évaluation doit être présentée avant l'examen pratique.

Les éléments d'examen sont énumérés dans le tableau ci-après.

N°	Compétence <sup>1</sup>	Éléments de l'examen	Catégorie I-II
1	1.1.1 (2,3+4)	aider lors des opérations d'amarrage, de largage des amarres et de déhalage (remorquage) ;	I
2	1.1.2 (2+4)	aider lors des opérations d'accouplement de convois de barges de poussage ;	II
3	1.1.3 (2)	aider lors des opérations de mouillage ;	I
4	1.1.4 (2)	conduire le bâtiment en se conformant aux ordres de gouverne, en utilisant correctement les installations de gouverne ;	I
5	1.1.5 (2)	conduire le bâtiment en se conformant aux ordres de gouverne, en prenant en compte l'influence du vent et du courant ;	I
6	1.1.6 (2+3)	utiliser sous contrôle les aides à la navigation et instruments de navigation ;	I
7	1.1.7 (2+3+4+6+7)	entreprendre les actions nécessaires pour la sécurité de la navigation ;	I
8	1.1.8 (6)	décrire les caractéristiques des principales voies d'eau intérieures européennes et de leurs principaux ports et terminaux pour la préparation et la conduite du voyage ;	II
9	1.1.9 (2)	respecter les dispositions générales, les signaux, les panneaux et le système de marquage ;	I
10	1.1.10 (2)	suivre les procédures lors du passage d'écluses et de ponts ;	II
11	1.1.11 (2+3)	utiliser les systèmes de régulation du trafic ;	II
12	2.1.1 (2)	distinguer différents types de bâtiments ;	II
13	2.1.2 (2)	mettre en pratique les connaissances relatives au types de construction des bâtiments de navigation intérieure et à leur comportement dans l'eau, notamment en termes de stabilité et de solidité ;	II
14	2.1.3 (2)	mettre en pratique les connaissances relatives aux éléments structurels du bâtiment, et identifier le nom de ces éléments et leur fonction ;	II
15	2.1.4 (2)	mettre en pratique les connaissances concernant l'étanchéité à l'eau du bâtiment ;	II
16	2.1.5 (2)	mettre en pratique les connaissances relatives à la documentation requise pour l'exploitation du bâtiment ;	II
17	2.2.1 (2+3)	utiliser les ancres et manipuler les treuils d'ancres ;	I
18	2.2.2 (2+3)	utiliser les équipements de pont et dispositifs de levage ;	I
19	2.2.3 (2+3)	utiliser les équipements spécifiques aux bateaux à passagers ;	II
20	3.1.1 (3+5)	lire les plans de chargement et de stabilité ;	II

<sup>1</sup>Voir ES-QIN Partie I Chapitre 1

N°	Compétence <sup>1</sup>	Éléments de l'examen	Catégorie I-II
21	3.1.2 (3+4+6)	surveiller l'arrimage et la sécurisation de la cargaison ;	II
22	3.1.3 (3)	distinguer les différents types de cargaison et leurs caractéristiques ;	II
23	3.1.4 (2)	utiliser les systèmes de ballastage ;	II
24	3.1.5 (4)	vérifier la quantité de cargaison ;	II
25	3.1.6 (2+3)	travailler en respectant la réglementation et les consignes de sécurité ;	I
26	3.2.1 (2)	respecter les règlements et conventions concernant le transport de passagers ;	II
27	3.2.2 (2)	aider à l'embarquement et au débarquement des passagers dans de bonnes conditions de sécurité ;	II
28	3.2.3 (2)	aider à la surveillance des passagers dans les situations d'urgence ;	I
29	3.2.4 (2)	communiquer efficacement avec les passagers ;	II
30	4.1.1 (5)	participer à la surveillance des moteurs et du système de propulsion ;	I
31	4.1.2 (3+4+5+6)	préparer les moteurs de propulsion et les équipements auxiliaires pour l'exploitation ;	I
32	4.1.3 (2)	réagir adéquatement à des dysfonctionnements des moteurs ;	I
33	4.1.4 (2+3+4)	commander les machines, y compris les pompes, systèmes de tuyauteries, systèmes de fond de cale et de ballastage ;	I
34	4.1.5 (3)	aider au contrôle des dispositifs électroniques et électriques ;	I
35	4.1.6 (2+3)	préparer, démarrer, connecter et remplacer les génératrices, et contrôler leurs systèmes et leur alimentation depuis la rive ;	I
36	4.1.7 (2)	définir les dysfonctionnements et les défaillances courantes, et décrire les mesures pour la prévention de dommages ;	II
37	4.1.8 (2)	utiliser les outils requis pour assurer la sécurité technique générale ;	II
38	4.2.1 (2)	effectuer les travaux d'entretien quotidien des moteurs de propulsion, des équipements auxiliaires et des systèmes de contrôle ;	I
39	4.2.2 (2)	effectuer les travaux d'entretien quotidien sur les machines, y compris les pompes, systèmes de tuyauteries, systèmes de fond de cale et de ballastage ;	I

N°	Compétence <sup>1</sup>	Éléments de l'examen	Catégorie I-II
40	4.2.3 (2)	utiliser les outils requis pour assurer la sécurité technique générale ;	II
41	4.2.4 (2)	suivre les procédures d'entretien et de réparation ;	II
42	4.2.5 (2)	utiliser les informations techniques et consigner les procédures techniques ;	II
43	5.1.1 (2+3+4)	travailler avec différents matériels et outils utilisés pour les tâches de maintenance et de réparation ;	II
44	5.1.2 (2+3+4+5)	protéger la santé et l'environnement lors de l'exécution d'opérations d'entretien et de réparation ;	II
45	5.1.3 (2)	assurer l'entretien des appareils techniques conformément aux consignes techniques ;	II
46	5.1.4 (2)	manipuler en toute sécurité les câbles et cordages ;	I
47	5.1.5 (2+3)	faire des nœuds et épissures en fonction de l'utilisation prévue et en assurer l'entretien ;	II
48	5.1.6 (2+3+4+5)	préparer et mettre en œuvre des plans de travail en tant que membre d'une équipe et contrôler les résultats ;	II
49	6.1.1 (2+4)	utiliser les systèmes d'information et de communication ;	II
50	6.1.2 (2)	mener à bien différentes tâches à l'aide de différents types d'appareils numériques, de services d'information (tels que les services d'information fluviale - SIF) et de systèmes de communication ;	II
51	6.1.3 (2)	collecter et conserver des données, y compris la sauvegarde et l'actualisation des données ;	II
52	6.1.4 (2)	suivre les consignes relatives à la protection des données ;	II
53	6.1.5 (2)	présenter des faits en utilisant des termes techniques ;	II
54	6.1.6 (2)	obtenir des informations nautiques et techniques afin de maintenir la sécurité de la navigation ;	I
55	6.2.1 (2+4)	suivre les consignes et communiquer avec les autres personnes au sujet des tâches à effectuer à bord ;	II
56	6.2.2 (2+3+4+6)	contribuer au bon climat social et coopérer avec les autres personnes à bord ;	II

N°	Compétence <sup>1</sup>	Éléments de l'examen	Catégorie I-II
57	6.2.3 (1+2+3+6)	accepter la responsabilité sociale, les conditions d'emploi, les droits et devoirs individuels ; reconnaître les dangers liés à la consommation d'alcool et de drogues et réagir adéquatement aux écarts de conduite et aux dangers ;	II
58	6.2.4 (2)	planifier, effectuer les achats correspondants et préparer des repas simples ;	II
59	7.1.1 (3+6+7)	travailler conformément aux instructions et consignes de sécurité au travail et de prévention des accidents ;	I
60	7.1.2 (2)	utiliser l'équipement de protection individuel pour prévenir les accidents ;	I
61	7.1.3 (3+4)	prendre les précautions requises avant de pénétrer dans des espaces confinés ;	I
62	7.2.1 (4)	agir en cas d'urgence conformément aux consignes et procédures applicables ;	I
63	7.2.2 (2+4+5+6)	apporter les premiers secours ;	I
64	7.2.3 (2+3+5)	utiliser et entretenir l'équipement de protection individuel et l'équipement de sauvetage à bord ;	I
65	7.2.4 (1+2)	porter assistance en cas d'opérations de sauvetage et nager ;	I
66	7.2.5 (1)	utiliser les voies de repli ;	I
67	7.2.6 (1)	utiliser les systèmes internes d'alarme et de communications d'urgence ;	I
68	7.3.1 (3)	distinguer les éléments d'un incendie et les types et sources d'inflammation ;	I
69	7.3.2 (2)	utiliser les différents types d'extincteurs ;	I
70	7.3.3 (2)	agir conformément aux procédures et à l'organisation de la lutte contre l'incendie à bord ;	I
71	7.3.4 (2)	suivre les consignes concernant l'équipement individuel, les méthodes, les agents extincteurs et procédures d'extinction, pendant les opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage ;	I
72	7.4.1 (2)	protéger l'environnement conformément aux règlements pertinents ;	II
73	7.4.2 (2+3)	prendre des précautions pour prévenir la pollution de l'environnement ;	II
74	7.4.3 (2)	utiliser rationnellement les ressources ;	II
75	7.4.4 (2)	éliminer les déchets d'une manière respectueuse de l'environnement.	II

## 2. Exigences techniques applicables aux bateaux et simulateurs utilisés pour un examen pratique

L'examen peut être passé dans une installation appropriée à terre ou à bord d'un bâtiment couvert par le champ d'application de l'article 2 de la directive (UE) 2017/2397. L'examen des éléments 1 à 11 peut être effectué à bord du bâtiment ou sur un simulateur de conduite de bateau agréé conforme à l'ES-QIN.

## **Résolution CESNI 2022-I-2**

### **Modèle de certificat médical relatif au contrôle de l'aptitude médicale en navigation intérieure**

Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (« CESNI »),

vu le Règlement intérieur du CESNI, en particulier son article 9, paragraphe 1

adopte le modèle de certificat médical annexé à la présente résolution,

propose le 12 avril 2022 comme date d'entrée en vigueur conformément à l'article 10, paragraphe 2, du Règlement intérieur du CESNI.

### **Annexe**

Annexe à la résolution CESNI 2022-I-2

**Certificat médical relatif au contrôle de l'aptitude médicale en navigation intérieure**

Nom (nom de jeune fille s'il y a lieu) et prénom de la personne examinée	
Date et lieu de naissance	Pièce d'identité

Nom et prénom du médecin examinateur	
Adresse	Numéro(s) de téléphone(s)

La personne examinée a fait l'objet d'un contrôle de son aptitude physique et psychique conformément aux standards pour l'aptitude médicale de l'ES-QIN (aptitude générale, vision et ouïe).  
Résultats du contrôle :

- Durablement inapte
- Temporairement inapte, probablement jusqu'au \_\_\_\_\_
- Apte sans restrictions
- Aptitude limitée jusqu'au \_\_\_\_\_<sup>2</sup>
- Apte avec une ou plusieurs des restrictions suivantes (code de diagnostic conforme à l'ES-QIN)
  - 01 Correction de la vue (lunettes et/ou lentilles de contact) requise
  - 02 Aide auditive requise
  - 03 Prothèse de membre requise
  - 04 Aucune tâche à accomplir seul dans la timonerie
  - 05 Uniquement lorsqu'il fait jour
  - 06 Aucune tâche navigationnelle autorisée
  - 07 Limitation au bâtiment suivant : \_\_\_\_\_
  - 08 Limitation au secteur suivant : \_\_\_\_\_
  - 09 Limitation à la tâche suivante : \_\_\_\_\_

Cachet

\_\_\_\_\_  
Date et signature du médecin

\*\*\*

<sup>2</sup>À n'utiliser que si cela est expressément prévu par les standards ES-QIN pour l'aptitude médicale relatifs à la maladie concernée.